

Affaires courantes

que le gouvernement fera preuve de la même incompétence, de la même bassesse dans ses futures initiatives, qu'il s'agisse de VIA Rail, de la TPS ou de toute autre mesure apparemment bonne pour le Canada qu'il présentera à l'avenir.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DIXIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles, le dixième rapport de l'Association canadienne des Parlementaires de l'OTAN. Ce rapport porte sur la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LOI SUR HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C- , Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE GROUPE OSLO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-45, Loi concernant l'exploitation de sables pétrolifères par le groupe OSLO.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Manley (Ottawa-Sud) demande à présenter le projet de loi C-273, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Manley: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'accroître l'efficacité des mesures législatives actuelles régissant les armes à feu au Canada. Il propose en particulier quatre changements de base relativement aux autorisations d'acquisition des armes à feu.

Le premier ferait passer l'âge minimum d'obtention de cette autorisation de 16 à 18 ans. Le deuxième porterait les droits à acquitter de 10\$ à 100\$, ce qui correspondrait un peu plus au coût d'administration du système. Le troisième changement imposerait d'obtenir une autorisation distincte pour chaque arme à feu. Enfin, le quatrième imposerait au demandeur de produire une preuve établissant qu'il dispose d'un moyen d'entreposage sûr avant que l'autorisation ne soit délivrée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-274, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (drogues contrôlées).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.